

## La première communauté d'énergie renouvelable de Belgique prend son envol

Christophe HAVEAUX, 16 Octobre 2020



Depuis le 1er août 2020, l'école Nos bambins à Ganshoren partage son électricité photovoltaïque avec d'autres consommateurs locaux. Ensemble, les membres de la communauté ont économisé 123€ sur leurs factures d'électricité du mois d'août. Premiers retours d'expérience.

La toute première communauté d'énergie renouvelable de Belgique a démarré le 1er août 2020 autour de l'école Nos bambins à Ganshoren. Deux installations photovoltaïques, l'une sur le toit de l'école, l'autre sur la maison d'un habitant du quartier, partagent désormais leur électricité solaire avec des consommateurs locaux, dont des particuliers et la commune.

Initiée par l'Association pour la Promotion des Energies Renouvelables (APERe), cette communauté livre aujourd'hui ses premiers retours d'expérience.

64% d'autoconsommation

Au total, ces deux installations ont produit 4 398 kWh durant le mois d'août. Autrement dit, plus que la consommation annuelle d'un ménage belge estimée à 3 500 kWh/an. Le surplus d'électricité, c'est-à-dire l'électricité qui n'a pas été consommée par les deux producteurs locaux, au moment où elle était produite, est réparti entre les habitations des participants. Grâce à ce système, le taux d'autoconsommation des installations est désormais de 64% contre 18% s'il n'y avait pas eu de partage.

## Tarif avantageux

Du côté des consommateurs, ils ont tout intérêt à consommer le surplus d'électricité de l'installation voisine, car celle-ci est vendue à un prix plus attractif : 13,02 c€/kWh TVAC. Or, le tarif fournisseur se situe entre 17,98 c€/kWh et 25,10 c€/kWh TVAC. Cette différence s'explique par quatre éléments :

Le tarif d'utilisation du réseau électrique que l'on paie via la facture d'électricité est réduit, vu que seule une portion très réduite du réseau est utilisée et l'augmentation du taux d'autoconsommation améliore l'équilibre local du réseau ;

Les frais d'utilisation du réseau de transport sont supprimés car l'électricité produite et distribuée localement transite uniquement par le réseau basse tension.

Le lien direct entre producteur d'électricité solaire et le consommateur permet à ce dernier de bénéficier directement de la diminution du coût de la production d'électricité solaire.

La production d'électricité solaire bénéficie à Bruxelles d'un soutien financier public important, via les certificats verts ;

## Une économie de 123€ sur un mois

Ensemble, les consommateurs ont économisé 123,57 € sur leurs factures d'électricité du mois d'août. Toutefois, au-delà de l'intérêt de déplacer les heures de consommation pour faire des économies, l'APERe insiste sur le fait que « L'énergie la plus verte, est celle que l'on ne consomme pas ». Essayer d'abord de réduire sa consommation avant de la déplacer est la bonne habitude à adopter. ».

Notons que les consommateurs gardent leur contrat avec leurs fournisseurs actuels, afin de compléter l'approvisionnement qui ne serait pas satisfait par la production photovoltaïque voisine. Néanmoins, l'APERe a constaté que 44% de l'électricité consommée par les participants provient des deux producteurs locaux. Ce chiffre correspond donc également à la diminution de la consommation des participants auprès de leurs fournisseurs.

Pour l'APERe, ces premiers retours d'expérience sont encourageants et montrent que le partage d'énergie est avantageux à de nombreux points de vue et nous fait évoluer vers un autre système énergétique, où les citoyens peuvent jouer un rôle plus actif dans la transition énergétique.

## Chiffres-clefs

7 consommateurs (dont des particuliers et la commune de Ganshoren).

2 producteurs qui mettent à disposition leur surplus d'électricité issu de deux installations solaires de 2.4 kWc et de 34.77 kWc.

12 compteurs « consommateurs » alimentés en électricité locale.

Taux d'autoconsommation moyen des 2 installations (avant le projet) : 18 %.

Taux d'autoconsommation moyen des 2 installations (après le projet) : 64% .

Diminution du volume d'électricité consommés auprès du fournisseur : - 44%.

Montant total de l'économie sur facture d'électricité des 7 consommateurs : 123,57€.

# Les Bambins

Projet de communauté d'énergie renouvelable autour du partage de l'électricité produite par une installation photovoltaïque sur une école ainsi que par un particulier.



COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE RENOUVABLE

PHOTOVOLTAÏQUE

ÉCOLE

## LIEU

École Nos Bambins  
Rue Sergent Sorensen 30 à Ganshoren

## PARTICIPANTS

### Apere asbl

- Porteur de projet

### Nos Bambins asbl

- PMO

### Producteurs / Vendeurs

- Prosumer particulier
- Sibelga, via le programme SolarClick

### Consommateurs

- ± 15 résidents du quartier qui ont été équipés de compteurs intelligents

### Sibelga

- Gestion comptage
- GRD

## PÉRIMÈTRE

Cabine BT du réseau de distribution

## TIMING

Début de la dérogation : juill et 2020

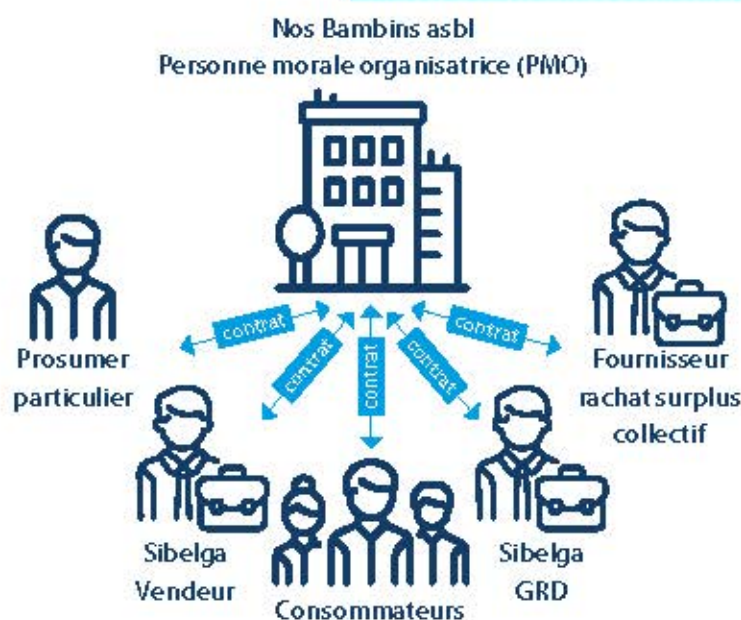
Durée : 2 ans

## OBJECTIFS POURSUIVIS

- Autoconsommation locale à l'échelle du quartier
- Test des modèles de gouvernance et de partage
- Inclusion de deux producteurs

## UNITÉ(S) DE PRODUCTION

## CONFIGURATION CONTRACTUELLE



## Cabine réseau

## CONFIGURATION ÉLECTRIQUE



- Électricité complémentaire fournie de manière 'classique'
- Réseau
- ..... Électricité autoconsommée localement
- ..... Surplus collectif

Pour plus d'info :

## “Définir un cadre légal solide”

Pour Benjamin Wilkin, directeur de l'APERe, cette communauté constitue une étape charnière dans l'évolution du marché de l'électricité. *“Ce projet nous démontre qu'il est possible de générer au niveau local des bénéfices sociaux, environnementaux et économiques et de s'affranchir de la logique du profit financier suivie par les gros acteurs du marché de l'énergie. Par ailleurs, la gestion est guidée par les principes de l'économie sociale à savoir, la démocratie, le volontariat et la primauté de la personne sur le capital. Les retours d'expérience de ce premier projet-pilote vont nourrir les autorités pour définir un cadre légal solide et praticable à grande échelle afin de transposer les Directives européennes qui donnent le droit à tous les consommateurs de produire, consommer, stocker et vendre de l'électricité renouvelable. Actuellement, vendre son électricité à son voisin est interdit si vous n'êtes pas titulaire d'une licence de fourniture. »*

Lire également nos articles :

Premiers projets pilotes d'autoconsommation collective à Bruxelles

Les communautés d'énergie renouvelable favoriseront la compétitivité des entreprises wallonnes

---

**Source URL:** <https://www.renouvelle.be/fr/actualite-belgique/la-premiere-communaute-denergie-renouvelable-de-belgique-prend-son-envol>